

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par NOALIS pour la construction de 12 logements collectifs locatifs sociaux en acquisition-amélioration, 10 Rue Sébastopol, Commune de Périgueux**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire délégant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de NOALIS répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

\*Des travaux offrant aux locataires :

-une implantation privilégiée : proximité du centre-ville de Périgueux, de la gare (200 m)

- un aménagement spécifique :

\*une résidence comprenant 12 logements répartis sur 3 niveaux (4 appartements par niveaux) distribués par un ascenseur, avec un patio éclairant les appartements le long des façades aveugles et disposant d'une coursive périphérique à l'intérieur permettant l'accès aux logements.

**Et que** le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de base PLAI, PLUS de 1500 € pour chacune de ces interventions et une majoration de 1000 € par logement pour l'acquisition-amélioration,

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux par délibération du 3 juillet 2024, soutient également cette opération de reconstruction de ces 12 logements collectifs locatifs sociaux à hauteur de 25 000 €,

**DECIDE :**

**Article 1er** : d'accorder une subvention de 25 000 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 1,40 % de l'opération

Fait à Périgueux, le

**11 DEC. 2025**

Affiché le

**11 DEC. 2025**

Le Président  
Jacques AUZOU



**Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 024-200040392-20251211-DEC2025\_068-AR

**Construction de 12 logements collectifs locatifs sociaux (5 PLUS-5 PLAI-2 PLS)**

\*La construction de 12 logements collectifs locatifs sociaux dont 5 PLUS (1 T2-4 T3), 5 PLAI (3 T2-2 T3), 2 PLS (2 T2) à la suite d'une acquisition amélioration : une résidence dotée d'un ascenseur, répartie sur 3 niveaux dont 4 appartements par niveau autour d'un patio permettant l'éclairage des appartements le long des façades aveugles et l'accès aux logements par une coursive périphérique à l'intérieur de celui-ci.

Des balcons seront créés rue Sébastopol sur les 3 niveaux aménagés, les coursives intérieures du patio serviront d'espaces communs extérieurs pour les appartements ne pouvant bénéficier d'espaces extérieurs privés en raison de la configuration de la parcelle.

Dix places de stationnement sont prévues.

Les 2 logements PLS (2 T2) ne sont pas financés conformément au règlement d'intervention de l'agglomération.

Les travaux seront réalisés sur la période 2024/2025. Les loyers sont conventionnés

Type de logement	Forme	Nombre de logements				Surface habitable (M <sup>2</sup> )	Loyer Mensuel		
		PLS	PLAI	PLUS	TOTAL		PLS	PLAI	PLUS
T2	Collectif	2	3	1	6	37,50	345,00 €	223,00 €	254,00 €
T3	Collectif		2	4	6	53,00		320,00 €	346,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>12</b>				

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant des Dépenses HT	Ressources	Montant
Acquisition foncière/immobilière	429 652,00 €	Subvention ETAT	50 000,00 €
Travaux	1 146 141,00 €	Subvention Fonds Verts	300 000,00 €
Honoraires	149 263,00 €	Subvention LE GRAND PERIGUEUX	25 000,00 €
Divers	56 927,00 €	Subvention COMMUNE	25 000,00 €
		Subvention AL Cœur de Ville	373 331,00 €
		Prêt PLUS/PLUS Foncier	167 009,00 €
		Prêt PLAI/PLAI Foncier	56 824,00 €
		Prêt PLS/PLS Foncier/CPLS	154 488,00 €
		Prêt AL Cœur de Ville	370 331,00 €
		Fonds Propres	260 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 781 983,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 781 983,00 €</b>